



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 6 août 2020 à 19h30 à la salle du conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|------------------|----------------|
| - Conférence Web | - David Dumont |
| - Serge Brault | - Mario Dufour |
| - Marthe Tardif | - |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 6 AOÛT 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 juillet 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 03 août 2020
5. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
6. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Service de Sécurité incendies : Embauche d'un nouveau pompier monsieur René Gosselin
 - c) Service de Sécurité incendies : Réparation autopompe : Location temporaire
7. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
 - b) Approbation de l'orientation préliminaire concernant le dossier de demande à portée collective déposée par la MRC des Jardins-de-Napierville (Dossier numéro 383503 et 413867)
8. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Embauche employé saisonnier hiver 2020-2021
 - c) Achat produit Enviro 24P-10 (Usine de filtration eau potable)
9. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois d'août 2020
 - b) Comptes payés durant le mois de juillet 2020



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

10. Comptes à payer (Factures)
 - a) CBC 2010 inc.
 - b) Cummins
 - c) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
11. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter : Règlement d'emprunt numéro 435
12. Brigadières scolaires et brigadières scolaires remplaçantes : Contrat
13. Adoption du règlement emprunt numéro 439 (Remplacement conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail)
14. Adoption du règlement numéro 421-4 (Délégation de pouvoir)
15. Adoption du règlement numéro 438 (Gestion contractuelle)
16. Centre de services partagés du Québec : Vente de biens
17. Soumission : Piscine municipale extérieure et bâtiment de service
18. Programme d'aide à la voirie locale : Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (Projet numéro AIRRL-2020-642 Réfection de la rue de l'Église)
19. Dépôt projet : PRIMADA
20. Varia
21. Public: Période de questions
22. Levée de l'assemblée

2020-08-227 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2020-08-227 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2020-08-228 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 juillet 2020

Résolution #2020-08-228 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 juillet 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 juillet 2020.

ADOPTÉE

2020-08-229 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire

Résolution #2020-08-229 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**du 16 juillet
2020**

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 juillet 2020.

ADOPTÉE

**2020-08-230
Adoption du
procès-verbal de
la séance
extraordinaire
du 03 août 2020**

Résolution #2020-08-230 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 03 août 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 03 août 2020.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

**Rapport du
Directeur du
service des
loisirs**

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois d'août 2020

Incendie

Incendie

**Rapport du
Directeur du
service de
Sécurité
incendies**

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du service de Sécurité incendies pour le mois d'août 2020.

**2020-08-231
Service de
Sécurité
incendies :
Embauche d'un
nouveau
pompier
Monsieur René
Gosselin**

Résolution #2020-08-231 : Service de Sécurité incendies : Embauche d'un nouveau pompier Monsieur René Gosselin

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une entente intermunicipale en délégation de compétence avec la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu effective le 01 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendies recommande l'embauche du pompier Monsieur René Gosselin afin d'optimiser la couverture de cette nouvelle desserte ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser l'embauche de Monsieur René Gosselin à titre de pompiers au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien affecté à la caserne de St-Blaise-sur-Richelieu au taux horaire et conditions selon la convention collective en vigueur ;

Il est également résolu que cette nomination soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2020-08-232
Service de
Sécurité
incendies :
Réparation
autopompe :
location
temporaire**

Résolution #2020-08-232 : Service de Sécurité incendies : Réparation autopompe : location temporaire

CONSIDÉRANT QUE le véhicule #234 du Service de Sécurité incendies a subi des dommages de façon accidentelle lors d'une activité de maintien de compétences de conduite le 11 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les réparations autorisées sur le véhicule suivant résolution # 2020-04-128 seront effectuées au courant du mois d'août ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à ces réparations, ce véhicule sera hors d'usage pour une période d'environ 2 semaines ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington nous offre la possibilité de procéder à la location temporaire d'un véhicule autopompe pour la durée des réparations à effectuer moyennant un coût de 4 000\$ mensuellement ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter la proposition de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour la location temporaire d'un véhicule autopompe en remplacement du véhicule #234 ;

D'autoriser la Directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville le contrat de location temporaire dudit véhicule ;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

2020-08-233 Approbation de l'orientation préliminaire concernant le dossier de demande à portée collective déposée par la MRC des Jardins-de-Napierville (Dossier numéro 383503 et 413867)

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois d'août 2020.

Résolution #2020-08-233 : Approbation de l'orientation préliminaire concernant le dossier de demande à portée collective déposée par la MRC des Jardins-de-Napierville (Dossier numéro 383503 et 413867)

CONSIDÉRANT QUE la demande à portée collective (Article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) déposée par la MRC des Jardins-de-Napierville à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet de négociations auprès des différents représentants concernés, soit l'UPA, les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville et la Commission de protection du territoire agricole du Québec et qu'un consensus a été établi sur le résultat de ladite demande;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a déposé son orientation préliminaire au dossier numéro 383503 et 413867 et que, pour rendre une décision, elle doit obtenir notamment l'acceptation de la MRC, des municipalités concernées et de l'UPA;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'orientation préliminaire (Article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) dossier numéro 383503 et 413867 telle que déposée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 8 juillet 2020.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

2020-08-234 Embauche employé saisonnier hiver 2020-2021

2020-08-235 Achat produit Enviro 24P-10 (Usine de filtration eau potable)

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido, Directeur des travaux publics fait la lecture du rapport du service des travaux publics pour le mois d'août 2020.

Résolution #2020-08-234 : Embauche employé saisonnier hiver 2020-2021

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un employé saisonnier afin d'assurer les opérations de déneigement de façon adéquate;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Normand Champagne a démontré de l'intérêt à occuper ce poste pour la période hivernale 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Champagne a de l'expérience et les aptitudes requises pour effectuer les tâches demandées;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Champagne a obtenu des contrats de déneigement auprès de la municipalité durant les dernières années et le conseil municipal a toujours été satisfait du travail effectué par ce dernier;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'embaucher Monsieur Normand Champagne à titre d'employé contractuel saisonnier pour la période hivernale 2020-2021 au taux horaire de 21\$.

Il est également résolu d'autoriser la Mairesse, Madame Chantale Pelletier et la Directrice générale, Madame Julie Archambault à procéder à la signature du contrat de travail à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

Résolution #2020-08-235 : Achat produit Enviro 24P-10 (Usine de filtration eau potable)

CONSIDÉRANT QUE l'usine de filtration d'eau potable est en fonction depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE le type d'eau distribué offre une excellente qualité d'eau, mais que l'ensemble de ses paramètres jumelé à un PH inférieur à 7 rend l'eau ainsi traitée corrosive pour le système de distribution;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Environor Canada inc.* a produit une offre de service pour ce réservoir au coût de 8 599.50 \$ plus les taxes et le transport;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics, à faire l'achat d'un contenant de 1000 litres de produit ENV24P10 auprès de la compagnie Environor Canada inc. au montant de 8 599.50 \$ plus les taxes et le transport qui servira pour le traitement de l'eau potable.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Comptes à payer (Municipalité)

2020-08-236 Comptes à payer pour le mois d'août 2020

Comptes à payer (Municipalité)

Résolution #2020-08-236 : Comptes à payer pour le mois d'août 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois d'août 2020 soit:

Municipalité au montant de 199 040.20\$
Bibliothèque au montant de 2 254.71\$
Loisirs au montant de 14 489.62\$
Incendie au montant de 13 084.28\$

Salaires des pompiers pour le mois de juillet 2020 au montant de 54 272.42\$.

ADOPTÉE

2020-08-237 Comptes payés durant le mois de juillet 2020

Résolution #2020-08-237 : Comptes payés durant le mois de juillet 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de juillet 2020 soit:

Municipalité au montant de 147 812.35\$
Bibliothèque au montant de 1 615.63\$
Loisirs au montant de 5 458.27\$
Incendie au montant de 3 513.14\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

2020-08-238 Comptes à payer: CBC 2010 inc.

Comptes à payer (Factures)

Résolution #2020-08-238 : Comptes à payer: CBC 2010 inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *CBC 2010 inc.* au montant de 1 780.96 \$ représentant la libération définitive de 5% relativement aux travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pluvial sur le boulevard Poissant et rue Marchant à la suite de la recommandation de paiement #5 et acceptation définitive des travaux produites par la firme Shellex Infrastructures en date du 13 juillet 2020 suivant facture 013005.

ADOPTÉE

2020-08-239 Comptes à payer : Cummins

Résolution #2020-08-239 : Comptes à payer : Cummins

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'entériner une dépense pour le remplacement d'un radiateur de génératrice à la station de pompage et de payer la facture de *Cummins* au montant de 4 548.75\$ plus les taxes applicables suivant la facture numéro Z8-23856 ;

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-08-240
Comptes à payer
: Ville de Saint-
Jean-sur-
Richelieu

Résolution #2020-08-240 : Comptes à payer : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu* au montant de 9 445.43\$ représentant une entraide intermunicipale en date du 03 mai 2020 suivant la facture numéro 0FD000729.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Dépôt du
certificat
d'enregistremen
t des personnes
habiles à voter :
Règlement
d'emprunt
numéro 435

Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter : Règlement d'emprunt numéro 435

La Directrice générale, Madame Julie Archambault, dépose au Conseil le certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dans le cadre de l'adoption du Règlement numéro 435 décrétant un emprunt et une dépense de 700 000\$ pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville. 3123 personnes habiles à voter, le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 323, aucune demande a été faite, le règlement numéro 435 est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2020-08-241
Brigadières
scolaires et
brigadières
scolaires
remplaçantes :
Contrat

Résolution #2020-08-241 : Brigadières scolaires et brigadières scolaires remplaçantes : Contrat

CONSIDÉRANT QUE l'année scolaire 2020-2021 débutera dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE les contrats de travail des brigadières et des brigadières remplaçantes sont venus à terme en juin dernier;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De renouveler les contrats de Mesdames Dominique Flagothier et Nathalie Aubin à titre de brigadière pour l'année 2020-2021;

De renouveler les contrats de Mesdames Anik Janelle et Linda Dufour à titre de brigadière remplaçante pour l'année 2020-2021;

D'autoriser la Mairesse, Madame Chantale Pelletier et la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats d'engagement de ces dernières au taux horaire de 20.81\$.

ADOPTÉE

2020-08-242
Adoption du
règlement
emprunt
numéro 439
(Remplacement
conduite
d'aqueduc sous
la voie ferrée de
CP Rail)

Résolution #2020-08-242 : Adoption du règlement emprunt numéro 439 (Remplacement conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail)

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder au remplacement d'une conduite d'aqueduc brisée sous la voie ferrée de CP Rail rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donnée lors de la séance du conseil tenue le 3 août 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a fait une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ce sont des travaux de voirie et que la taxation sera à l'ensemble des immeubles imposables, l'approbation des personnes habiles n'est pas requise, tel que stipulé à l'alinéa 4 de l'article 1061 du code municipal, seul l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est requise.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QU'un règlement numéro 439 décrétant un emprunt et une dépense de 455 504\$ pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail soit adopté.

ADOPTÉE

2020-08-243
Adoption du
règlement
numéro 421-4
(Délégation de
pouvoir)

Résolution #2020-08-243 : Adoption du règlement numéro 421-4 (Délégation de pouvoir)

CONSIDÉRANT QUE l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement numéro 421 déléguant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité et abrogeant les règlements numéros 300, 343, 344, 390, et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 2 juillet 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QU'un règlement numéro 421-4 modifiant le règlement 421 et ses amendements déléguant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité soit adopté.

ADOPTÉE

2020-08-244
Adoption du
règlement
numéro 438
(Gestion
contractuelle)

Résolution #2020-08-244 : Adoption du règlement numéro 438 (Gestion contractuelle)

CONSIDÉRANT QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé : « CM »);

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 CM a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard des objets identifiés à la loi;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants, applicables aux contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais inférieure au seuil décrété par le ministre et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 CM, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais inférieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 16 juillet 2020.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Qu'un règlement numéro 438 sur la Gestion contractuelle soit adopté.

ADOPTÉE

2020-08-245
Centre de
services partagés
du Québec :
Vente de biens

Résolution #2020-08-245 : Centre de services partagés du Québec : Vente de biens

CONSIDÉRANT QUE le véhicule Ford F-550 2004 du service des Travaux publics portant le numéro 15 n'est plus utilisé;

CONSIDÉRANT QUE le meuble de la salle du conseil a été remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente avec le Centre de services partagés du Québec afin de les autoriser à procéder à un appel d'offres pour la disposition des biens ci-dessus énumérés moyennant des frais d'administration selon la tarification en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'appel d'offres numéro 19-0639 la plus haute offre reçue pour le véhicule des travaux publics est de 1 880\$ plus les frais applicables et les taxes;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'appel d'offres numéro 20-0015 la plus haute offre reçue pour le meuble de la salle du conseil est de 550\$ plus les frais applicables et les taxes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Centre de services partagés du Québec à procéder à la vente du véhicule F-550 2004 du service des Travaux publics au coût de 1 880\$ plus les frais et les taxes applicables ainsi qu'à la vente de l'ancien meuble de la salle du conseil au coût 550\$ plus les frais et les taxes applicables;

Il est également résolu que conformément à l'entente intervenue entre la Municipalité et de la Centre de services partagés du Québec les sommes seront versés à la Municipalité, diminuées des frais d'administration applicables;

Il est également résolu d'autoriser la Direction générale, Madame Julie Archambault à signer et à transmettre tous les documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2020-08-246
Soumission :
Piscine
municipale
extérieure et
bâtiment de
service

Résolution #2020-08-246 : Soumission : Piscine municipale extérieure et bâtiment de service

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a obtenu une aide financière dans le cadre du Fonds des petites collectivités du nouveau Fonds Chantier Canada-Québec pour la reconstruction d'une piscine municipale extérieure et d'un bâtiment de service;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé par la Directrice générale conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres publics fut lancé afin de sélectionner une firme pour présenter un projet de type clé en main sous la forme d'une proposition conception-construction;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'appel d'offres publics, une seule soumission a été déposée au montant de 1 526 000\$ taxes incluses, soit celle de Construction Richelieu inc.;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des documents par le comité de sélection ainsi que par la firme GBI Experts-Conseils, il nous est recommandé l'acceptation de cette seule proposition conforme aux documents d'appels d'offres, suivant lettre en date du 12 juillet 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter la soumission de Construction Richelieu inc. au montant de 1 526 000\$ taxes incluses pour les services et travaux de reconstruction d'une piscine municipale extérieure et d'un bâtiment de service, le tout conformément au devis de conception-construction;

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archmabault à mandater une firme de contrôle de qualité au besoin;

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces services et travaux soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 436.

ADOPTÉE

2020-08-247
Programme
d'aide à la voirie
locale : Volets
Accélération des
investissements
sur le réseau
routier local
(Projet numéro
AIRRL-2020-
642 Réfection de
la rue de
l'Église)

Résolution #2020-08-247 : Programme d'aide à la voirie locale : Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (Projet numéro AIRRL-2020-642 Réfection de la rue de l'Église)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65% à 85% des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90% à 95% pour le volet RIRL ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est versée sur une période de 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la transmissions de la reddition de comptes de projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante : Estimation détaillée du coût des travaux ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Napierville confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2020-08-248
Dépôt projet :
PRIMADA

Résolution #2020-08-248 : Dépôt projet : PRIMADA

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et un plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement utilisées par les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à la réhabilitation du Parc des Braves situé sur la rue Saint-Gabriel à Napierville afin d'améliorer les infrastructures existantes et d'ajouter certains équipements, l'ensemble de ce parc étant utilisé par les personnes aînés, le tout tel que plus amplement détaillé dans la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE la Municipalité autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

ADOPTÉE

Varia

Varia

Public: Période de questions

Public: Période de questions

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue sans la présence du public, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la municipalité selon les directives ministérielles en lien avec la COVID-19 ;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2020-08-249 Levée de l'assemblée

Résolution #2020-08-249 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h03.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE